

Publié le 1 février 2021

« Une fusion pour mieux répondre aux défis de l'aménagement moderne »

Marion Canales, adjointe d'Olivier Bianchi, maire de Clermont-Ferrand, conseillère déléguée à Clermont Métropole, présidente de la Fédération régionale des Entreprises publiques locales d'Auvergne-Rhône-Alpes, est aussi présidente de la Sem Assemblia issue de la fusion de l'Oph Logidôme avec la Société d'Équipement de l'Auvergne (SEAU). Elle revient sur les conditions de cette fusion assez inédite en France, avec l'absorption d'un OPH par une Sem d'aménagement. Et se projette sur l'avenir.



Comment avez-vous réussi à relever le défi de cet... Assemblia ?

Je pense en effet que nous sommes les seuls en France à y être parvenus. Il faut qu'un bon alignement des planètes se profile, et d'abord de nature politique. Entre l'OPH Logidôme et la SEAU, il y avait cette volonté de réussir ensemble. J'étais présidente de la Sem et Françoise Nouhen, présidente de l'OPH, était adjointe aux finances de la Ville de Clermont quand moi-même j'y étais adjointe à l'économie. Autant dire que cette convergence a facilité les choses. **Aujourd'hui, dans Assemblia, toutes les composantes politiques figurent dans le conseil d'administration**, ce qui confirme que ce projet a fait l'unanimité politique.

L'obtention de l'agrément n'a pourtant pas été si simple à arracher...

Nous avons déposé des dossiers assez solides. Bercy et le ministère du Logement n'ont pas été faciles à convaincre, les directeurs des deux anciennes structures ont bataillé ferme pour ajuster les argumentaires au fil de la négociation. **Au moindre petit grain de sable, le processus aurait pu s'enrayer**, nos amis grenoblois en ont d'ailleurs fait les frais dans une configuration similaire à la nôtre. Mais nous avons tenu dans notre détermination parce que nous sommes convaincus de l'utilité de ce couteau suisse qu'est désormais Assemblia pour garder la main sur le logement tout en ayant en tête la nécessité de renforcer l'attractivité de notre territoire.

Comment se passent les premiers pas d'Assemblia ?

C'est forcément une première année compliquée, d'abord dans la mise en œuvre, ensuite du fait de la crise sanitaire. Deux mondes, deux cultures se rencontrent, il faudra un peu de temps pour apprendre à se connaître. Côté RH, nous travaillons avec les représentants du personnel des 200 salariés de l'ex-OPH et des 22 de l'ex-Sem sur un nouvel accord d'entreprise commun visant à harmoniser les statuts, avec la volonté partagée de tendre vers la satisfaction de voir leur statut s'harmoniser en prenant en compte les régimes les plus avantageux.

Quelles sont les difficultés auxquelles vous faites face ?

J'ai contribué à la rédaction de deux projets d'amendement pour changer la loi. **Concernant les commissions d'attribution des lois, les Sem ne peuvent faire bénéficier de l'indemnisation des représentants des locataires, de l'ordre de 60 € pour 4 heures de présence**. Ce n'est pas une fortune mais ça permet aux associations de locataires, bénévoles, de financer leur structure. Deux sénateurs, Jean-Bernard Magnier et Eric Gold, ont déposé récemment une question écrite sur le sujet. **Par ailleurs, les Sem de logement ne sont pas éligibles au Livret A et le sénateur Magnier entend déposer un projet de loi pour changer cette donne législative**. J'ai été assistante parlementaire, je connais les rouages pour faire en sorte que ces évolutions législatives aboutissent le plus rapidement possible. Avec l'appui bien sûr de la FedEpl, puisque j'en ai informé le président, Patrick Jarry. Nous n'avions pas anticipé cette réalité. Nous avons des réserves budgétaires mais il ne faudrait pas que ce statut quo perdure.

En quoi Assemblia est-il un modèle adapté aux défis actuels ?

Nous sommes les mieux à même de mener à bien des opérations complexes, comme l'habitat mixte, à l'heure où l'on refait de plus en plus la ville sur la ville et où il est impératif de protéger les terres fertiles. **Les zones d'activités, qui sont vieilles comme les robes de ma mère, doivent aussi se renouveler en intégrant la mixité des usages**. Cette fusion permet de relever les défis de l'aménagement moderne.

Par Stéphane MENU